COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES. M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHES), Adjoint,

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. SOUS PREFECTURE LE Richard BAPTISTE), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO),

Conseillers Municipaux,

ETAIENT EXCUSES:

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, Adjoints, M. André LENFANT, Conseiller Municipal,

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.

21 - 27 Février 2014

AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.

Rapporteur: M. JEAN

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre III et titre II du livre I, le titre I du livre II ainsi que les articles L214-1 à L214-6, R214-1 et suivants.

Vu le code de l'expropriation,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2007, relatif à la constitution du dossier de la demande d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine, mentionnée aux articles R1321-6 à R1321-12 et R3121-42 du code de la santé publique,

Vu la délibération du 19 octobre 2012 de la commune relative à la construction d'une usine de production d'eau potable, à son alimentation en eau brute à partir de la rivière Tarn et du canal latéral à la Garonne et sollicitant la dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de ces captages,

Vu le dossier constitué par la commune de Moissac et soumis à enquête publique,

Vu l'avis du 8 octobre 2013 du directeur départemental des territoires de Tarn et Garonne.

Vu l'avis du 17 décembre 2013 de l'autorité environnementale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 352-0007 relatif à l'enquête publique unique

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 27 voix pour, 2 voix contre (Mme ROLLET, M. ROQUEFORT) et 1 abstention (M. CHARLES)

- **Emet** un avis favorable sur la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, relative à la construction d'une usine de production d'eau potable et à son alimentation en eau brute à partir de la rivière Tarn et du canal latéral à la Garonne sur le territoire de la commune de Moissac.



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :